Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 539

Artikel: Verbois nucléaire sur sa lancée
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022316

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 539 27 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

539

Domaine public

Verbois nucléaire sur sa lancée

Alors que tout ce que la Suisse compte d'antinucléaire se mobilise contre la centrale nucléaire de Graben (comme cela avait été fait il y a quelques mois pour Kaiseraugst) à l'occasion de la procédure d'«autorisation générale» rendue nécessaire par l'adoption de l'arrêté fédéral modifiant la loi atomique (20 mai 1979), on apprend que les promoteurs de Verbois ne détellent pas, loin de là: dans le dernier rapport annuel de la SA L'Energie de l'Ouest-Suisse, EOS, on peut en effet lire (p. 14, quelques lignes qui ont manifestement échappé à l'Agence télégraphique suisse dont le communiqué/résumé a été repris par la quasi-totalité des quotidiens romands) au chapitre «Centrale nucléaire romande», ces trois points qui témoignent de l'avancement des travaux:

Les rapports consécutifs à diverses études entreprises en collaboration avec les Services industriels de Genève sont terminés; les renseignements qu'ils renferment seront très utiles pour la mise au point du circuit d'eau de refroidissement.

Les essais sur modèle hydraulique de l'ouvrage de rejet d'eau réchauffée dans le Rhône, dans le laboratoire d'hydraulique de l'EPFL, sont achevés; le modèle a été présenté aux autorités fédérales et cantonales compétentes.

L'étude de la rentabilité d'une fourniture de chaleur à partir de la centrale à un réseau de chauffage urbain, sur la base d'un modèle théorique, est également achevée; un avant-projet des installations correspondantes est en préparation.

Rappelons que les promoteurs de Verbois, comme ceux de Kaiseraugst et de Graben du reste, sont déjà au bénéfice d'une «autorisation de site», laquelle doit être complétée par une «autorisation générale» (simplifiée, selon les termes de l'arrêté en vigueur depuis le printemps 1979). Au surplus, la querelle de compétence ayant été tranchée par le Tribunal fédéral, c'est le canton de Genève — et non pas la Confédération — qui est souverain pour ce qui touche à l'aménagement du territoire en question: il faudrait, si le projet entrait dans sa phase finale, qu'une loi soit promulguée, consacrant l'abandon de la «zone agricole» sur le site, pour que la centrale puisse être construite; l'adoption de cette loi provoquerait, sans nul doute, le lancement d'un référendum[1].

Les obstacles sont donc nombreux encore sur la route des partisans de cette fameuse «centrale nucléaire romande». Et pourtant EOS, fidèle à la lettre à la mission que lui ont attribuée les sociétés de distribution d'électricité de Suisse romande, pousse imperturbablement ses pions: les secteurs thermique et nucléaire lui ayant été confiés, elle entretient — aux frais des collectivités publiques, faut-il le rappeler? — la «matière grise» adéquate; et puisque la «matière grise» est là (sous la responsabilité de l'ingénieur de Haller), il faut bien qu'elle s'occupe; et quelle occupation plus grisante que la construction d'une centrale nucléaire?

Peu importe en définitive que l'opinion genevoise soit aujourd'hui manifestement peu réceptrice à l'idée que Verbois voie le jour: un miracle est, dans l'optique pronucléaire, toujours possible... qui permettra de rentabiliser les quelque quinze millions de francs déjà investis.
Des préparatifs méticuleux au fait accompli (ces millions consacrés à des études préliminaires, on ne va tout de même pas les passer par pertes et profits!), il n'y a qu'un pas.

SUITE ET FIN AU VERSO

[1] Rappelons que la nouvelle initiative «L'énergie notre affaire», en cours de signatures à Genève, comporte un article demandant que le canton «s'oppose aux installations nucléaires dans la mesure de ses moyens».

Verbois nucléaire sur sa lancée

Qui prendra l'initiative de faire savoir aux responsables d'EOS où est la limite à ne pas dépasser tant que le peuple genevois n'aura pas dit son dernier mot?
Pour l'instant, les extrapolations sur les besoins futurs des consommateurs d'électricité tiennent lieu de «conception globale de l'énergie» en Suisse romande; et ces extrapolations font de Verbois une fatalité. Au consommateur donc de jouer, en priorité. Lui seul peut contraindre EOS, à laquelle les pouvoirs publics laissent la bride sur le cou, à reviser ses projets. Et ces derniers sont clairs. Pas même besoin de lire le rapport en question entre les lignes. Page 9: (...) Les entreprises responsables d'assurer l'approvisionnement futur du pays en électricité ont publié en juin 1979 un rapport qui conclut notamment à la nécessité de mettre en service, jusqu'à la fin de la décennie 1980-1990, deux nouvelles centrales nucléaires de grande puissance. A ce sujet, il y a lieu d'observer que même si ce postulat était réalisé, et dans le cas où la consommation d'électricité évoluerait comme prévu, un déficit dans la couverture normale des besoins se manifesterait vers 1985, soit quelque trois ans après la mise en service de la centrale nucléaire de Leibstadt, prévue en 1982.

LE JURA DANS TOUS LES ÉTATS

Les droits des séparatistes et le fait majoritaire

Quant au droit, les choses sont simples: les délégués du Rassemblement jurassien étaient légitimés à tenir leur assemblée à Cortébert; ils n'avaient d'ailleurs pas besoin d'autorisation puisque siégeant dans un lieu privé. C'est également le droit le plus strict du RJ de revendiquer l'unité du Jura, de Boncourt à La Neuveville, et cela malgré le vote des districts du sud qui ont manifesté leur volonté de rester bernois: personne n'a jamais eu l'idée de contester à une minorité agissante le droit de militer pour l'introduction du suffrage féminin après

POINT DE VUE

La démocratie de la Mercedes noire

Samedi 15 mars. Les Ponts-de-Martel.
Le congrès du Parti socialiste neuchâtelois discute. Il discute du projet de loi cantonale sur l'énergie préparé par une commission du PSN même.
Arrive l'article 7. (Le projet en compte 29.)
Court-circuit.
Un monsieur barbichu se lève, pète-sec. Demande, par motion d'ordre, que la discussion soit abandonnée et l'affaire renvoyée au groupe des députés, le sujet, trop technique, n'étant ni intéressant ni important.
Stupéfaction dans quelques rangs.
Vote.
A deux contre un, le congrès accepte la motion.
Puis s'en va boire l'apéro.
Fin du premier épisode.

Mercredi 19 mars, avenue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds.
Une Mercedes noire s'arrête, chauffeur très officiel au volant.
En descend un monsieur barbichu, fort content de lui, souriant aux badauds. Le matin même, il a été élu juge fédéral au Tribunal des assurances.
Fin du deuxième épisode.

La Mercedes repart. Regagne un garage de l'Etat, à Neuchâtel. Elle ne servira plus avant belle lurette. Mais un chauffeur ira, de temps en temps, avaler du kilomètre pour que le moteur ne s'encrasse pas.
Fin du troisième épisode.

Questions: M. Raymond Spira, juge fédéral barbichu et pète-sec, était-il si ému par son élection qu'il n'était pas en mesure de conduire lui-même sa voiture ou le prix du billet de train lui semblait-il trop élevé?
Fin du quatrième épisode.

Réunion du groupe des députés censés discuter du projet de loi socialiste sur l'énergie. Enges, vendredi 21 mars.
S'y retrouvent trois députés.
Trois — sur la quarantaine que compte le groupe.
Fin du cinquième épisode. Et fin de l'histoire.
On applaudit bien fort. Merci.

* * *

Et on applaudit bien fort Monika!
Ah! Monika! on aime tout plein votre géométrie non euclidienne! Et on aime encore plus le tohu-bohu que vous avez déclenché en Suisse centrale en livrant, toutes nues, les équations de vos courbes au photographe de «Penthouse», édition allemande. Et on aime encore plus le fait que vous soyez fille du chef de la police cantonale de Schwytz.
Monika, on vous embrasse tout plein partout et on recommence trois fois... Et on vous nomme juge d'honneur au Tribunal fédéral des assurances.

* * *

Et on applaudit bien fort la Municipalité de Rolle pour avoir fait abattre, sans se laisser